

Algérie Télécom dédommagera ses clients à la fin de la réparation

Retour d'internet avant la fin de la semaine

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dixième année - N° 3701 - Lundi 26 octobre 2015 - Prix : 10 DA

Calcul de la retraite

La période du service national prise en compte

Page 2

20^e session de la Grande commission mixte algéro-tunisienne

Alger et Tunis discutent d'économie et de sécurité

Page 3

Désinformation

Par Mohamed Habili

Quand le journaliste français Nicolas Beau prenait pour cible le Secrétaire général du FLN, Amar Saïdani, des journaux algériens, toujours les mêmes en pareil cas, se faisaient à la fois un plaisir et un devoir de relayer en bonne place dans leurs pages ses graves accusations de corruption, qui maintenant se révèlent être de pures diffamations. Mieux encore, ils lui donnaient la parole, ils suivaient le dossier de près, ils en faisaient à l'occasion leurs choux gras, ils accréditaient ce faisant des mensonges, ils trompaient leurs lecteurs, comme ils l'ont souvent fait. A aucun moment ils n'ont demandé au soi-disant journaliste d'investigation de produire les preuves de ce qu'il avançait. Ils l'ont cru sur parole, dans l'idée en quelque sorte que bon sang ne saurait mentir. Ils faisaient cause commune avec un fieffé menteur. La presse française est encore sous le choc du scandaleux procédé mis en œuvre par deux de ses preux enquêteurs à l'égard du roi du Maroc que voilà encore un autre soi-disant spécialiste de l'Afrique qui se voit condamné par la justice de son pays pour diffamation à l'encontre d'un responsable politique algérien. Si ce Nicolas Beau n'a pas été jusqu'à demander à Amar Saïdani d'acheter son silence, c'est peut-être seulement parce que le Secrétaire général du FLN ne peut pas être aussi fortuné qu'un roi. Les mêmes journaux qui ont rendu célèbre Nicolas Beau en Algérie se sont gardés ensuite de faire la même publicité à sa condamnation par la justice française.

Suite en page 3

Benghebrit s'entretient avec la ministre française de l'Education nationale

Najat Vallaud-Belkacem : «Nous allons recadrer la coopération»



En visite à Alger, la ministre française de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat Vallaud-Belkacem, a exprimé le vœu de «poursuivre» la coopération entre les deux pays dans le domaine de l'enseignement. Lire page 2

Plus > D. R.

Population adulte de la wilaya d'Alger
Près de 40% atteints de maladies cardio-vasculaires

Page 4

Constantine 2015
Les miniatures et l'enluminure mises en exergue

Page 13

Benghebrit s'entretient avec la ministre française de l'Education nationale

Najat Vallaud-Belkacem : «Nous allons recadrer la coopération»

■ En visite à Alger, la ministre française de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat Vallaud-Belkacem, a exprimé le vœu de «poursuivre» la coopération entre les deux pays dans le domaine de l'enseignement.

Par Meriem Benchaouia

Le rapprochement politique entre l'Algérie et la France se poursuit. La coopération bilatérale a connu un renouveau remarquable et les relations économiques et commerciales ont progressé depuis quelques années et sont désormais étoffées. Les responsables français ont réaffirmé, à maintes occasions, la volonté des entreprises françaises de s'installer en Algérie pour élargir le champ de coopération entre les deux pays, soulignant qu'ils veulent avoir une «base algéro-française d'exportation vers le Maghreb et l'Afrique». En effet, la tenue de la troisième session du Comité mixte économique algéro-français (Comefa), aujourd'hui à Paris, qui sera sanctionnée par la signature de pas moins de 9 accords bilatéraux, confirme la poursuite de l'élan poli-

Phs/DK



Calcul de la retraite La période du service national prise en compte

LA PÉRIODE d'accomplissement du service national sera prise en compte dans le calcul de la retraite, quelle que soit la nature de la retraite (proportionnelle ou sans condition d'âge), a indiqué, hier, la direction générale de la Caisse nationale de retraite (CNR). Les responsables des agences de la CNR sont appelés à tenir compte désormais de la période du service national pour le calcul de la pension dans les cas de départ à la retraite, selon les instructions de l'ordonnance n° 97/13 du 31 mai 1997, et ce, à compter de la date de parution de la loi relative au service national n° 14/06 du 9 août 2014, selon une instruction de la CNR adressée à ses différentes agences. Cette loi intervient pour mettre un terme à «la différence dans le traitement entre les dossiers de retraite quelle qu'en soit la forme, et ce, à la faveur des dispositions de son article 70 qui précise que "le temps du service national est compté pour sa durée effective dans le calcul de l'ancienneté de service exigée pour l'avancement et la retraite"», relève la même source. En effet, la législation en matière de retraite, telle qu'appliquée depuis 1983 à ce jour, «ne tient pas compte de la période d'accomplissement des obligations du service national pour le calcul de la pension de retraite, que dans le cas du départ à l'âge légal (60 ans)». «Les départs en retraite proportionnelle ou sans condition d'âge en étaient exclus», souligne-t-on. La mesure prend effet à compter de la date de parution de cette loi pour les nouveaux dossiers et les responsables en charge de l'application de cette décision sont instruits de procéder à la révision des dossiers déjà liquidés en prenant cette même date comme date d'effet de la révision, ajoute encore la même source qui insiste sur «la stricte application de la présente instruction». R. N.

tique dans les relations entre les deux pays, insufflé par l'échange de visites au plus haut niveau. A Alger, la ministre française de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat Vallaud-Belkacem, a exprimé le vœu de «poursuivre» la coopération entre les deux pays dans le domaine de l'enseignement. En outre, la coopération algéro-française dans le domaine de l'éducation, notamment le «recadrage» de l'accord bilatéral de 2013, a fait l'objet, hier, de discussions entre la ministre de l'Education nationale, Nouria Benghebrit et son homologue française. «Nous avons jugé important de recadrer cet accord par une meilleure identification des besoins sur le terrain», a déclaré M^{me} Benghebrit lors de la séance de travail qu'elle a tenue avec la

nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat Vallaud-Belkacem. Tout en rappelant que cet accord, signé en juin 2013, s'intègre dans le cadre des accords entre les deux gouvernements pour la période 2013-2017, elle a précisé que les thématiques de coopération identifiées sont en rapport avec les trois leviers de la consolidation de la réforme de l'école à savoir, la refonte pédagogique, la gouvernance et la professionnalisation des compétences. Elle a expliqué également, dans une déclaration à la presse, que cette démarche est issue d'une «évaluation du taux d'application de ce partenariat, notamment en ce qui concerne l'enseignement de la langue française en tant que langue étrangère et son amélioration, ainsi que la méthodologie de l'évaluation des compétences». M^{me} Benghebrit a indiqué que des

sujets ayant trait au pilotage de projets, à l'enseignement des mathématiques, au jumelage des établissements et à la rationalisation des dépenses ont été également abordés. Pour sa part, M^{me} Vallaud-Belkacem a relevé que c'est «à juste titre que la ministre de l'Education a décidé de recadrer la coopération entre les deux pays dans le domaine de l'éducation, autour de ce qui fait actuellement les priorités du secteur en Algérie», lesquelles sont «partagées» puisque la France a conduit aussi des réformes allant dans le même sens. «Nous avons décidé de coopérer sur la formation du corps des inspecteurs, de l'enseignement du français en tant que langue étrangère, avec du matériel adapté, et le jumelage des écoles dès cette année. Nous allons faire en sorte que nos deux pays s'enrichissent mutuellement des

réformes», a conclu M^{me} Vallaud-Belkacem. Pour sa part, le haut responsable à la coopération industrielle et technologique franco-algérienne à l'Elysée, Jean-Louis Levat, avait estimé, en juin dernier, que depuis la signature de la Déclaration d'Alger sur l'amitié et la coopération entre la France et l'Algérie, en décembre 2012, qu'une «vraie dynamique» est en marche. L'axe Alger-Paris «comme à changer de paradigme en passant d'un modèle fondé sur une logique commerciale à celui basé sur une logique de coopération, en travaillant ensemble sur les fondamentaux de la croissance : la formation, la recherche, l'innovation, la coproduction et le développement local du territoire», avait-il expliqué, ajoutant que «c'est un travail de long terme qui se fait dans la durée et dans le cadre d'une relation de confiance». M. B.

Bilan des neuf derniers mois

L'importation des véhicules poursuit sa baisse

Une baisse de 31.5% des véhicules importés a été enregistrée au niveau des Douanes algériennes depuis les neuf derniers mois. Un repli attendu dans un marché qui a vécu l'épanouissement depuis plusieurs années. Depuis 2014, les autorités ont décidé d'«assainir» le marché de l'automobile, une décision survenue suite à un boom de l'importation, parfois anarchique. Une instruction qui se voit concrétiser aujourd'hui, car de janvier à septembre 2015 le marché de l'automobile a connu une baisse très importante de 31.5%. Un chiffre qui se traduit également par la situation financière particulière que vit l'Algérie à cause de la dégringolade des cours du pétrole et les réserves de changes fortement épuisées. 2,76 milliards de dollars sur les neuf premiers mois de l'année 2015, contre 4,03 milliards de dollars à la même période de 2014, des milliards en devises qui se déboursent pour faire marcher les usines de l'automobile installées à l'étranger. À ce sujet, il faut savoir que le nombre de véhicules importés a atteint 232 935 véhicules contre 309 945 unités sur la même période 2014 (-24,85%), précisent les données du Centre national des statistiques des Douanes (Cnis). Les chiffres des Douanes qui portent sur une quarantaine de concessionnaires activant sur le marché national, montrent une tendance baissière générale, essentiellement pour les marques euro-

péennes, notamment françaises et allemandes, qui ont connu une baisse en valeur et en nombre. En 2014, les importations des véhicules s'étaient établies à 6,34 mds usd contre 7,33 mds usd en 2013 (-13,56%), alors que leur nombre avait atteint 439 637 unités contre 554 263 unités (-20,68%). Le gouvernement s'est engagé à assainir le marché et à rationaliser l'importation des véhicules, à travers l'élaboration des cahiers des charges relatifs aux conditions et modalités d'exercice de l'activité des concessionnaires de véhicules neufs et l'entrée en vigueur, dès 2016, des licences d'importation prévues par la loi sur le commerce extérieur. La mise en application du nouveau cahier des charges régissant l'activité d'importation et de commercialisation des véhicules neufs vise à organiser et à rendre transparente l'activité de concessionnaire et à protéger les droits des consommateurs, essentiellement en matière de santé et de sécurité, ainsi que l'économie nationale. La tendance baissière des importations des véhicules est appelée à se poursuivre, selon les professionnels, notamment avec une augmentation prévue de la production de l'usine Renault Algérie et le retour du crédit à la consommation. L'usine Renault de Oued Tlilat (Oran), inaugurée en novembre 2014, a déjà livré, jusqu'à mai dernier, près de 5 000 véhicules et prévoit d'augmenter sa cadence de

production avec l'entrée en vigueur du décret relatif au crédit à la consommation. A rappeler que plusieurs marques de consortiums sont prévues de venir investir en Algérie, à l'exemple de la marque française Peugeot et une usine de marque chinoise, selon le ministre de l'Industrie, Abdelhamid Bouhouareb, lors de la visite du président du Conseil de la coopération algéro-chinoise. L'Association nationale des concessionnaires automobiles d'Algérie (AC2A) prévoit, elle aussi, une poursuite du recul des importations de véhicules après l'application du nouveau cahier des charges encadrant cette activité, avait déclaré dernièrement à l'APS le président de cette association, Sofiane Hasnaoui. Cette baisse des importations des véhicules, qui a commencé en 2014, était prévue suite aux décisions prises par le gouvernement pour assainir le marché de l'automobile qui s'était caractérisé, durant les dernières années, par de profonds dysfonctionnements et de pratiques illégales relevés par le ministère du Commerce dans une récente étude. Une question qui demeure posée, en ce qui concerne cette baisse d'importation, est-ce dans le cadre de la volonté de l'assainissement du marché de l'automobile ou seulement le résultat d'une chute des cours du pétrole et la crise financière dans laquelle le pays est plongé.

Mohamed Mabkhout/APS

20^e session de la Grande commission mixte algéro-tunisienne

Alger et Tunis discutent d'économie et de sécurité

■ Le Chef du gouvernement tunisien, Habib Essid, est en visite de travail de deux jours en Algérie depuis hier, à l'invitation du Premier ministre, Abdelmalek Sellal. Les deux hommes ont présidé les travaux de la 20^e session de la Grande commission mixte algéro-tunisienne.



Le Chef du gouvernement tunisien, Habib Essid

Par Nacera Chennafi

Alger abrite la 20^e session de la Grande commission mixte algéro-tunisienne, un espace de concertation entre les deux pays dans les différents domaines. Selon un communiqué des services du Premier ministre, la rencontre sera sanctionnée par la signature de plusieurs accords de coopération et permettra de «procéder à une évaluation des relations bilatérales dans les domaines politique, sécuritaire, économique et social». Il a été ajouté que cette rencontre sera, par ailleurs, l'occasion d'aborder «un certain nombre de questions d'intérêt commun liées à l'évolution de la situation sous-régionale». Le ministre de l'Industrie, Abdesselam Bouchouareb avait

souligné que la réunion de la commission mixte algéro-tunisienne «amorçera une nouvelle dynamique dans les relations algéro-tunisiennes». Il est à noter qu'après la révolution du Jasmin, la Tunisie s'est retrouvée en situation économique et sécuritaire difficile et l'Algérie a toujours répondu présente pour aider son voisin notamment avec la montée de la menace sécuritaire aux frontières des deux pays et la région en général. Pour rappel, l'Algérie est le premier pays à avoir accordé un prêt à la Tunisie à l'époque du premier gouvernement Essebsi, formé après la révolution du Jasmin, en 2011. D'autre part, après son élection au poste de président de la République, Béji Caïd Essebsi avait réservé sa première sortie officielle hors de son pays à l'Algérie, en signe

des liens étroits qui unissent les deux pays. Il est à noter aussi que malgré les attaques terroristes depuis le soulèvement populaire en 2011, les Algériens sont restés fidèles pour aller passer leurs vacances en Tunisie, sachant que le tourisme est la source financière principale de ce pays. Cependant, le 12 octobre, une polémique a éclaté suite à des déclarations du ministre tunisien de la Défense, Farhat Horchani, qui aurait pointé du doigt Alger en lui attribuant la responsabilité des actes de terrorisme qui frappent son pays. «Le terrorisme, qui représente l'un des plus grands défis de mon pays, n'est pas endogène, mais il provient des frontières avec la Libye et l'Algérie», aurait déclaré M. Horchani, dans un entretien au quotidien arabophone basé à Londres, «Asharq Al-

Awsat», repris par le site d'information algérien «Algérie1», dans son édition de dimanche 11 octobre. Le cafoillage autour des déclarations du ministre tunisien n'a pas duré longtemps, car Farhat Horchani, le ministre de la Défense tunisien, s'est expliqué en précisant que «Le terrorisme vient principalement du sud-est, plus exactement des frontières que partage la Tunisie avec Libye en raison du chaos qui y règne et de l'absence d'un Etat».

«Le deuxième point est extérieur-intérieur, il s'agit des zones montagneuses près des frontières algériennes», avait-il souligné, en précisant en outre : «Djbel Chaamba où plusieurs groupes terroristes activent et ont commis plusieurs crimes à l'encontre des troupes de l'armée tunisienne». Avec la réunion de la commission mixte algéro-tunisienne, il est clair que la Tunisie ne peut se passer de son allié stratégique, à savoir l'Algérie. D'ailleurs, le ministre tunisien de la Défense avait déclaré : «La Tunisie compte sur ses propres troupes de l'armée, mais étant limitée financièrement, elle attend un soutien des pays frères».

Pour ce qui est de la coopération économique, les travaux de la 9^e réunion de la commission algéro-tunisienne chargée du suivi et de l'évaluation de la coopération industrielle ont été sanctionnés par la signature de trois mémorandums d'entente entre les deux pays dans les domaines de la propriété industrielle, du foncier et de la métrologie légale.

L'Algérie est le premier partenaire commercial de la Tunisie dans le monde arabe et en Afrique, les échanges commerciaux ayant atteint 1,7 milliard de dollars en 2013, soit une hausse de 19 % par rapport à 2012. Un accord commercial préférentiel a été signé entre les deux pays en mars 2014. N. C.

LA QUESTION DU JOUR

Désinformation

Suite de la page une

C'est par une brève, le service minimum quoi, que l'un d'entre eux s'est acquitté de la pénible tâche d'annoncer quelque chose à l'avantage de Saïdani. On imagine par quelles grosses manchettes ils auraient à l'unisson claironné un jugement en faveur de Nicolas Beau. Mis en demeure de se justifier, ce dernier aurait déclaré, c'est du moins ce que rapporte laconiquement le journal en question, qu'il n'avait fait dans cette affaire qu'exploiter des éléments d'information, si l'on peut dire, trouvés dans la presse algérienne. N'est-ce pas extraordinaire ? On a cru jusque-là que c'était lui qui était à la manœuvre, que le grand enquêteur c'était lui, et que les journaux algériens se contentaient de relayer ses découvertes. Mais voilà qu'il tient à nous détromper, en nous disant qu'il n'était pas à l'origine des faits imputés au Secrétaire général du FLN. Voilà qu'il veut rendre à César ce qui appartient à César, en nous révélant qu'en l'espèce il avait puisé tous ses renseignements dans ces mêmes journaux qui en apparence ne faisaient que le reprendre. Qui croire ? Le menteur ou les amis du menteur, c'est-à-dire ceux qui donnaient ses mensonges pour des faits avérés ? Il existe un moyen de faire en l'occurrence la part des choses ; il est donné ici à titre d'hypothèse de travail. Mais peut-être que ce que voulait dire Nicolas Beau, c'était que ses sources n'étaient pas à Paris mais à Alger. Depuis Alger des gens lui ont demandé de publier certaines choses sur Saïdani et il a accepté. Si maintenant il donne à ses gens le nom de journaux, c'est peut-être juste pour user d'une métaphore, ou plus exactement d'une métonymie. Après tout, les journaux ne se font pas tout seuls, mais avec et par des gens. On peut donc jusqu'à un certain point confondre les deux notions. On le peut d'autant plus si le terme de journaux est mis pour journalistes. On comprendrait mieux alors pourquoi Nicolas Beau plaide sa bonne foi en faisant reporter le tort sur ses informateurs, qui dans cette hypothèse l'ont «désinformé» depuis Alger. M. H.

Algérie Télécom dédommagera ses clients à la fin de la réparation

Retour d'internet avant la fin de la semaine

«Si les conditions météorologiques le permettent, les travaux de réparation du câble sous-marin devront s'achever avant la fin de la semaine, et nos clients vont être dédommagés à la fin de la réparation», a affirmé, hier le P-DG d'Algérie Télécom. Lors d'une conférence de presse animée hier au siège de l'entreprise «Algérie Télécom», Azouaou Mehmel, P-DG d'Algérie télécom a souligné que «l'opération de recherche entamée vers 23h dans la nuit du samedi a abouti au repérage et à la remontée du 1^{er} bout de câble endommagé sur une longueur de 100 mètres, sur le pont du navire câblé

«Raymond Croze» aux environs de 05h22». Le P-DG a affirmé que «les travaux de réparation de ce premier bout de câble sous-marin ont été immédiatement lancés par les techniciens du navire dont trois ingénieurs d'Algérie Télécom montés à bord». Afin d'entamer ensuite les travaux de raccordement des deux bouts «Marseille-Annaba», les opérations de recherches du deuxième bout du câble endommagé, côté Annaba, se poursuivent. Pour atténuer l'impact de cette coupure qui a privé Algérie Télécom de 80% de la capacité de la bande passante internationale transitant via le SMWE4 à Annaba, des dispositions

ont été prises afin de router le trafic vers le 2^e câble Alger-Palermes, dans les limites de ses capacités actuelles, soit 80G, a annoncé le premier responsable de cette entreprise. Durant la rencontre, M. Mehmel s'est engagé au nom de son entreprise, à dédommager ses clients à hauteur des journées perdues depuis jeudi en milieu de journée. «Nos clients vont être dédommagés quand les réparations du câble d'internet auront pris fin, ils vont recevoir en effet, un abonnement supplémentaire», a-t-il souligné. Azouaou Mehmel a annoncé qu'une plainte contre X a été déposée hier par Algérie Télécom auprès du procureur

de la République près le tribunal de Annaba. L'enquête judiciaire déterminera l'auteur de cette coupure qui a «anesthésié» la moitié du pays, qui a affecté le trafic internet de la bande passante internationale et causé des préjudices à Algérie Télécom et surtout à ses clients. Questionné sur la possibilité d'ouvrir ce domaine devant le privé, le responsable a répondu que «ça dépasse Algérie Télécom d'ouvrir ou pas le secteur au privé». «D'autres informations vont être communiquées, dans les jours à venir», a conclu Azouaou Mehmel lors de sa conférence. Thinhine Khouchi

Population adulte de la wilaya d'Alger

Près de 40% atteints de maladies cardio-vasculaires

■ A Alger, on s'approche d'un taux de 40% de la population adulte qui est atteinte d'hypertension artérielle (HTA), ce qui fait d'elle l'une des régions où la maladie est la plus répandue.

Par Yanis F.

La wilaya d'Alger est l'une des régions qui connaît le taux le plus élevé d'hypertension artérielle et s'approche de 40% de la population adulte, a indiqué, dimanche à l'APS, le Professeur Ahcène Chibane, en marge du congrès de la Société algérienne d'hypertension artérielle (SAHA) qu'il préside. «A Alger, on s'approche d'un taux de 40% de la popula-

tion adulte qui est atteinte d'hypertension artérielle (HTA), ce qui fait d'elle l'une des régions où la maladie est la plus répandue en Algérie», a indiqué le président de SAHA. Ce taux s'approche de celui enregistré dans le reste du pays et le P Chibane souligne qu'un tiers des Algériens âgés de 20 ans et plus sont touchés par cette maladie de façon égale pour les hommes et pour les femmes. «Ceci est une moyenne des nombreux travaux réalisés à travers le territoire national, montrant également que 50% des sujets atteints par cette maladie ne savent pas qu'ils sont hypertendus parce que la maladie est peu symptomatique et on l'appelle d'ailleurs le tueur silencieux», selon le professeur. En fait, explique-t-il, les citoyens n'ont pas encore la culture ou l'habitude de mesurer régulièrement leur tension artérielle pour faire le diagnostic le plus tôt possible afin d'avoir les meilleurs résultats thérapeutiques et une meilleure prévention des complications qui font toute la gravité de la maladie. Pour la prévention, le professeur indique qu'il y a une donnée importante qui attire l'attention de tous les chercheurs qui s'intéressent à l'hypertension artérielle en constatant que la



PHOTO: K.

ONU L'Algérie élue membre du Conseil économique et social

L'ALGÉRIE a été élue au Conseil économique et social de l'ONU (Ecosoc), au titre du groupe africain avec 185 voix sur 188 membres votants, a indiqué hier un communiqué du ministère des Affaires étrangères. «L'Algérie a été brillamment élue le 21 octobre 2015 au Conseil économique et social de l'ONU (Ecosoc), avec 185 voix des 188 membres présents et votants. Les élections se sont déroulées au sein de l'Assemblée générale pour élire 18 nouveaux membres pour un mandat de trois ans (2016-2018) prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2016», précise le communiqué. L'Algérie, qui s'est portée candidate au titre du groupe africain, «a réalisé le meilleur score parmi tous les candidats des 5 groupes régionaux», relève le ministère, estimant que cette élection constituait «une consécration de l'engagement et de l'aura dont continue de jouir l'Algérie aux plans régional et international sur les questions économiques de coopération et de développement». Il est rappelé que l'Ecosoc est l'un des six organes principaux des Nations unies. Composé de 54 membres, avec une représentativité régionale, il est chargé d'examiner les questions internationales, économiques sociales, culturelles, de développement durable et d'autres domaines connexes. Lors du Sommet mondial de 2005, les chefs d'Etat et de gouvernement ont chargé l'Ecosoc de procéder à des examens ministériels annuels et de tenir un forum bisannuel pour la coopération en matière de développement. Le Conseil est également appelé à jouer un rôle-clé dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, adopté lors du Sommet mondial pour le développement post-2015, tenu en septembre dernier à New York. **Said C.**

population des adolescents devient de plus en plus exposée à cette maladie du fait de l'augmentation de la sédentarité dans cette catégorie de la population (micro-ordinateur, télévision) ainsi que le manque d'activité physique, qui n'est même pas programmée dans certaines écoles. De nombreux autres médecins exerçant dans les secteurs privé et public ont insisté sur la prévention pour éviter les

maladies cardio-vasculaires. Mohamed Belamdani, médecin privé à Alger, a indiqué dans sa communication intitulée «Syndrome d'apnée obstructive du sommeil et hypertension artérielle, expérience algéroise», que des conseils de prévention sont régulièrement adressés aux patients même si ceux-ci ne sont pas tous des résidents d'Alger puisqu'ils viennent aussi d'autres régions. Selon lui, «la meilleure

prévention est l'hygiène de vie qui doit être correcte avec la pratique régulière du sport, associée à une période suffisante de sommeil». L'hypertension, qui touche un grand nombre de la population algérienne, nécessite un dépistage précoce, estime de son côté D N. Kesri du service d'endocrinologie du CPMC de Mustapha-Pacha.

Y. F./APS

Région d'Oran

Baisse du nombre d'employés non déclarés à la sécurité sociale

Une baisse «importante» du nombre d'employés non déclarés à la sécurité sociale a été enregistrée en 2015 dans la région d'Oran couvrant six wilayas de l'ouest du pays, a indiqué, dimanche, l'inspecteur régional du travail. Sur 964 049 employés contrôlés, 3 898 employés se trouvaient en situation de non déclaration à la sécurité sociale jusqu'à septembre dernier, soit un taux de 0,55% contre 7 531 en 2014 (0,78%), a détaillé Mohamed Bendib à l'APS. Les employeurs doivent déclarer tous leurs travailleurs, autrement ils seront passibles d'une amende de 100 000 à 200 000 DA pour chaque travailleur non déclaré, en plus d'une peine de deux mois à 6 mois d'emprisonnement. En cas de récidive, une amende de 200 000 à 500 000 DA sera infligée aux employeurs pour chaque travailleur non affilié à la CNAS et d'une peine de deux à 24 mois de prison, a-t-il rappelé. S'agissant du respect du SNMG en application aux dispo-

sitions de la loi de finances complémentaire (LFC 2015), sur le même nombre d'employés contrôlés, l'inspection régionale du travail a enregistré un nombre de 964 employés percevant des salaires inférieurs au salaire national minimum garanti (SNMG), soit 0,10% contre 1 638 employés en 2014 (taux de 0,17%). En vertu de cette LFC, les employeurs qui versent au travailleur un salaire de moins que le SNMG sont passibles d'une amende de 10 000 à 20 000 DA et du double selon le nombre d'infractions en cas de récidive. L'amende peut aller de 20 000 à 50 000 DA et pourra doubler selon le nombre de travailleurs concernés. «Ces taux minimes témoignent d'une prise de conscience, née chez les employeurs sur le strict respect de la déclaration des employés à la sécurité sociale et du SNMG et la nécessité d'appliquer rigoureusement la loi», a-t-il ajouté. Pour lui, c'est le travail de sensibilisation et de contact avec les entreprises principalement les

petites entreprises privées depuis le mois d'août qui a donné ses fruits. Plus de 14 000 visites de lieux de travail dans les wilayas d'Oran, Tlemcen, Mascara, Aïn Témouchent, Sidi Bel-Abbès et de Mostaganem ont été effectuées afin de sensibiliser les employeurs et les employés sur la nécessité du strict respect de la réglementation en vigueur. Un travail de sensibilisation en continu a été définie comme un axe majeur de la stratégie de l'inspection régionale du travail qui organise, d'ici à la fin de l'année, des séminaires de sensibilisation sur la médecine du travail (en octobre à Mascara), le travail de la femme (en novembre à Mostaganem) et le travail décent (en décembre à Tlemcen). Trois autres séminaires ont été organisés depuis le début d'année autour du même objectif, sur la main d'œuvre étrangère, les conflits individuels et les conflits collectifs et l'exercice du droit syndical. **Hani Y.**

Formés dans les TIC

Sortie de la première promotion de jeunes promoteurs

Les premiers jeunes, formés par le centre «IT Training» domicilié à Bir El Djir, ont reçu, dimanche, leur diplôme de fin de stage au cours d'une cérémonie tenue en présence du wali Abdelghani Zaalen et de responsables d'organismes partenaires de cette initiative, première du genre à l'échelle nationale. Ce centre, créé dans le cadre de l'Ansej par une ancienne ingénieure en télécommunications ayant exercé en France, prend en charge des jeunes n'ayant pas un niveau d'instruction élevé pour les former dans le domaine des TIC, avant qu'ils ne se consti-

tuent en micro-entreprises pour bénéficier automatiquement d'un plan de charge de la part d'Algérie Télécom. «Avec mon expérience à l'étranger, je suis revenue au pays pour aider les jeunes qui n'ont pas de diplôme à acquérir une formation qualifiante dans le domaine des télécommunications», a expliqué à l'APS M^{me} Houes, fondatrice du centre. «Une expérience-test de trois mois a montré que l'on peut réussir même si l'on n'a pas un niveau d'instruction élevé. Le plan de charge garanti par Algérie Télécom permet aux jeunes promoteurs de rembourser aisément

leurs crédits», a-t-elle ajouté. Pour sa part, le DG de l'Ansej, Mourad Zemali, a indiqué que son organisme appuie cette expérience, la première du genre à l'échelle nationale. «Nous finançons la formation des jeunes qui se sont constitués en micro-entreprises, l'acquisition du matériel exigé par Algérie Télécom et l'acquisition d'un véhicule-atelier aménagé. Les promoteurs auront un plan de charge et interviendront pour combler le manque d'entreprises sous-traitantes avec l'opérateur historique», a-t-il indiqué. **Hasna G.**

Plafonnement des prix des produits agricoles

La proposition de l'UNPA diversement appréciée par des professionnels

■ Le plafonnement des prix des produits de large consommation proposé récemment par l'Union nationale des paysans algériens (UNPA) dans l'objectif de freiner la spéculation et contribuer à la stabilisation des prix est diversement appréciée par des professionnels présents au Salon de l'équipement agricole.



Par Souad L.

Ce plafonnement est, pour certains, en mesure de réduire la marge de manœuvre spéculatrice des mandataires et les intermédiaires et, par ricochet, préserver le pouvoir d'achat des consommateurs aux revenus modestes. Pour le directeur de la coopérative des céréales et des légumes secs (CCLS) de Khémis Miliana (AïnDefla), Smaïl Agnini, un plafonnement des prix des produits de large consommation est à même de mettre un terme à l'envolée «imprévue» de leurs prix. Il a, dans ce contexte, plaidé pour la mise en place d'un «Office» dont les missions consisteraient

à veiller à la disponibilité des produits avec des prix raisonnables, ainsi qu'à l'absorption du surplus de production par l'intermédiaire de chambres froides et des aires d'entreposage. Selon lui, cette proposition est à même de maîtriser la «balance» de l'offre et de la demande, estimant «nécessaire» l'implication des directions des services agricoles (DSA) et des chambres de l'agriculture dans la matérialisation de ce projet. M.Agnini a soutenu que le plafonnement des prix des produits de large consommation implique au préalable la mise en place d'une institution qui procédera d'abord à la régulation de la production et, partant, de l'offre et de la demande. De son côté, le prési-

dent de la chambre d'agriculture de Relizane, Belkacem Sâadi, estime que le plafonnement des prix des produits de large consommation est «à même de maîtriser la production et de lutter contre la spéculation». Tout en rappelant que les prérogatives de l'agriculteur ont trait à la production et non pas à la régulation ou l'organisation du marché, le membre du conseil national de la chambre nationale de l'agriculture, Méziane Abdellah, a estimé, quant à lui, que cette action, si elle venait à être concrétisée, serait à même de permettre «l'évolution de l'activité agricole dans un cadre organisé». Citant en guise d'exemple la pomme de terre, M.Méziane a indiqué que le pro-

ducteur doit céder aux chambres froides le kilogramme de ce tubercule à un prix variant entre 25 et 28 DA «afin qu'il puisse amortir ses dépenses», relevant que ce produit ne doit pas atterrir chez le consommateur à un prix dépassant les 40 DA. «Dans les conditions actuelles et au regard de la disponibilité du produit, le prix du kg de pomme de terre ne doit pas dépasser les 40 DA chez le détaillant, sinon l'on ne pourra que parler de spéculation face à laquelle on ne doit évidemment pas rester les bras croisés», a-t-il soutenu. D'autres professionnels du secteur estiment, en revanche, qu'il s'agit d'une proposition qui est «en contradiction» avec les lois les plus élémentaires du marché, notamment celle qui a trait à l'offre et la demande. Le président de la chambre d'agriculture de la wilaya de Aïn Defla, Hadj Djaâlali, a jugé que le plafonnement des prix des produits de large consommation «n'est pas indiqué pour freiner la spéculation» car, a-t-il dit, cela va à l'encontre de la règle la plus élémentaire du marché basée sur l'offre et la demande. Selon lui, le «seul» recours à même de barrer la route aux spéculateurs consiste à accroître les moyens de distribution des produits, mettant en exergue l'importance des marchés de gros et des aires de proximité dans la régulation des produits agricoles. L'accroissement du contrôle et la lutte contre le monopole constituent les autres outils à même de lutter contre la spéculation, a-t-il encore affirmé. S. L./APS

Prix du pétrole

360 milliards de dollars de pertes pour les pays exportateurs du MENA

La baisse continue des prix du pétrole devrait entraîner des pertes de l'ordre de 360 milliards de dollars en 2015 aux pays exportateurs de pétrole de la région du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Asie centrale, selon un rapport du FMI publié sur son site web. «Pour les pays exportateurs de pétrole de la région, la baisse des prix entraîne une perte considérable de recettes d'exportation estimée à 360 milliards de dollars, un montant énorme pour l'année en cours uniquement», a indiqué Masood Ahmed, directeur du département Moyen-Orient et Asie centrale du FMI, qui a présenté ce rapport à Dubaï. Cette chute des prix de l'or noir pèse lourdement sur les perspectives de croissance dans cette région, notamment pour les pays exportateurs de pétrole alors que de nombreux experts prévoient une poursuite de la baisse des cours du pétrole dans le futur proche. A cause de cette situation, les déficits budgétaires devraient atteindre 13% en moyenne

dans ces pays en 2015 même si certains d'entre-eux puisent dans leurs réserves de change et commencent à consolider leur position budgétaire, note le FMI. Pour assainir les positions budgétaires de ces pays exportateurs de pétrole à moyen terme, le FMI estime nécessaire de rationaliser les dépenses, de réformer la politique des prix de l'énergie et de développer les sources de recettes en dehors du secteur pétrolier. Dans les circonstances actuelles de la région, «il est d'autant plus urgent de diversifier les économies en dehors du pétrole, car les prix du pétrole vont probablement rester bas», souligne le rapport. Dans ce contexte, «il sera particulièrement difficile d'assurer la viabilité des finances publiques à moyen terme car il faudra créer plus de 10 millions d'emplois pour les personnes qui devraient chercher un travail d'ici à 2020 dans ces pays de la région», a estimé de son côté M. Ahmed. «Pour absorber les millions de nouveaux arrivants qui sont attendus sur le marché de l'em-

ploi, il est essentiel d'accélérer la diversification des économies en encourageant les sociétés privées à développer des activités qui ne dépendent pas des dépenses publiques, ni du pétrole», a-t-il souligné. Outre la baisse des cours du pétrole, l'intensification des conflits régionaux constitue une autre incertitude qui a un impact sur la croissance «modeste» attendue cette année dans la région du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Asie centrale. Dans ses perspectives économiques régionales pour cette région, le FMI prévoit une croissance de 2,5% en 2015 qui pourrait rebondir à 4% en 2016 si les conflits régionaux s'atténuent et les sanctions envers l'Iran sont assouplies. «Les conflits qui se propagent et s'intensifient dans cette région présentent un coût humain monstrueux et ont un impact considérable sur l'activité économique», souligne cette institution financière.

Ahmed J.

Indices boursiers

Wall Street finit à a semaine proche de l'euphorie

LA BOURSE de New York a terminé en nette hausse continuant à se réjouir de voir les banques centrales européenne et chinoise prêtes à soutenir l'économie, et poussée par les bons résultats de stars des technologies: le Dow Jones a gagné 0,90% et le Nasdaq 2,27%. Selon des résultats définitifs, l'indice vedette Dow Jones Industrial Average a pris 157,54 points à 17.646,70 points, et le Nasdaq, à dominante technologique, 111,81 points à 5.031,86 points. L'indice élargi S&P 500, particulièrement surveillé par les investisseurs, a gagné 1,10%, soit 22,64 points, à 2.075,15 points. Cette deuxième forte progression en deux séances, malgré un léger ralentissement en fin de journée, a permis à Wall Street de signer sa quatrième semaine consécutive de hausse. Vendredi, tous les voyants étaient au vert pour les investisseurs: les résultats publiés depuis jeudi soir ont été bons, un indicateur sur l'activité manufacturière d'octobre a dépassé les attentes, et surtout les Bourses européennes et asiatiques se sont envolées après une baisse du taux directeur par la banque centrale chinoise destinée à soutenir la deuxième économie mondiale. Wall Street s'est toutefois montrée un peu moins euphorique que les grandes Bourses européennes, concentrant son enthousiasme surtout sur les valeurs technologiques. «Les actions restent sur leur hausse d'hier, grâce à une pléthore de bons résultats, notamment d'Alphabet (maison mère de Google), Amazon et Microsoft», ont noté les analystes de Charles Schwab. De plus, «la Chine a annoncé une nouvelle baisse de taux, après les signaux donnés hier par la Banque centrale européenne en faveur d'efforts de relance supplémentaires», ajoutaient-ils. Pour Chris Low, chez FTN Financial, la hausse bien plus nette du Nasdaq que des autres indices montrait que la hausse s'apparentait «à une vraie réaction aux résultats. C'est rafraîchissant quand les actions s'échangent sur la base de données fondamentales», se réjouissait-il. Mais Patrick O'Hare, de Briefing, s'est inquiété du fait que les investisseurs semblaient aussi réagir fortement aux annonces des banques centrales, comme l'a montré un pic enregistré par le contrat à terme sur le S&P à l'annonce de la banque centrale chinoise, avant l'ouverture des échanges. «Le S&P a fait une percée à cette annonce, se réjouissant du discours accommodant, qui est pourtant, comme le point de vue (du président de la BCE Mario) Draghi, lié à la faiblesse de l'économie», a-t-il souligné. Le marché obligataire a baissé. Le rendement des bons du Trésor à dix ans est remonté à 2,084%, contre 2,022% jeudi soir, et celui des bons à 30 ans à 2,899% contre 2,860% auparavant.

R. E.

Bouira

Plus d'un milliard de dinars pour la réhabilitation des établissements scolaires

■ Une enveloppe financière de plus d'un milliard de dinars a été consacrée à la réhabilitation et la restauration de dizaines d'établissements scolaires dans la wilaya de Bouira, a indiqué samedi le directeur local du secteur.

Par Salim L.

Plusieurs anciens établissements scolaires des trois paliers d'enseignement sont dans un état de dégradation avancé et nécessitent par conséquent une opération de restauration. «D'où, d'ailleurs, un montant de 1,2 milliard de dinars consacré à ce projet qui touchera des dizaines de structures éducatives», a précisé le directeur de l'éducation Lahbib Abdelaali. Les travaux ont été achevés dans plusieurs établissements, alors que dans d'autres structures éducatives en état de délabrement avancé sont fermées en attendant le lancement des travaux d'aménagement, a indiqué le responsable de l'éducation de la wilaya. Un rapport, présenté récemment par le secrétariat général de la



wilaya lors d'une session de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), fait état du renforcement, cette année, du secteur de l'édu-

cation par quatre nouveaux lycées réceptionnés à Lakhdaria, Maâmoura, Rafour (M'Chedallah), Ouled Rached, et

un autre a été réhabilité au chef-lieu de la wilaya. Le secteur a connu aussi la réception de cinq écoles primaires, deux cantines scolaires et 18 classes d'extension. En outre, une salle de sports a également été réalisée et réceptionnée en 2015 au lycée de Saharidj (Est de Bouira), et trois autres salles de sport ont été revêtues en tapis synthétique dans les communes de Taghzout, Guerrouma et Bouderbala, selon les détails contenus dans le même rapport. La même source a précisé que 23 autres classes d'extension pour le cycle primaire allaient être réceptionnées d'ici à fin 2015 dans les communes de Bouderbala, Kadiria, Aomar et Sour El-Ghouzlane, où un problème de surcharge des classes persiste.

S.L./APS

Batna/Barrage de Koudiat Medouar

Augmentation «significative» du volume d'eau stocké

Le volume d'eau stocké par le barrage de Koudiat Medouar (Batna) a augmenté de manière «significative», passant à 21 millions de m³ contre moins de 12 millions à la même période de l'année dernière, a indiqué le directeur des ressources en eau, Abdelkrim Chebri. Les importantes précipitations enregistrées dans la wilaya de Batna entre la fin du mois de septembre et le début du mois d'octobre, ajoutées aux transferts provenant du barrage de Beni-Haroun (Mila) dans le cadre de la «ligne verte d'urgence» (conduite de 120 km de

long et d'un diamètre de 1,40 m pour un débit de l'ordre de 1 m³ par seconde, ndr) ont favorisé cette augmentation qui permet de résorber une partie du déficit en eau au profit, notamment des communes de Batna, d'Arris, de Barika et d'Ain Touta, a expliqué ce responsable. Pour rappel, la sécheresse qui avait affecté la wilaya de Batna durant les années 2012 et 2013 avait conduit les pouvoirs publics à décider de la «ligne verte d'urgence» dont une seconde tranche entre le barrage-tampon d'Oued Athmania (en aval de l'ouvrage de Beni-Haroun) et la sta-

tion de pompage d'Ain Kercha (Oum El Bouaghi), permettra, à l'achèvement des travaux, de résorber définitivement le déficit vécu par la région de Batna en matière d'alimentation en eau potable. Le barrage de Koudiat Medouar, situé dans la commune de Timgard, fruit d'un investissement public de l'ordre de 20 milliards de dinars, avait été inauguré en 2003 par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika. Sa capacité théorique de retenue est de 74 millions de m³.

Ahmed H.

Mascara

Démolition du marché «Rekaba» et affectation des commerçants vers d'autres locaux

Le marché communal «Rekaba» menaçant ruine, implanté dans le centre-ville de Mascara, a été démolit et ses commerçants redéployés vers d'autres locaux, a-t-on constaté. Les services communaux ont mobilisé d'importants moyens humains et matériels pour l'opération de démolition de ce marché menaçant ruine, lancée vendredi soir après évacuation des

locaux et l'affectation de ses anciens commerçants vers des marchés de proximité et le marché de gros de fruits et légumes de la ville. La commune de Mascara a lancé, en septembre dernier, l'élaboration de décisions d'évacuation individuelles des commerçants exploitant les 99 locaux du vieux marché, répartis sur trois étages, en les avisant par huissier de justice de

leur transfert, qui s'est déroulé jeudi et vendredi derniers. Les services de la wilaya de Mascara ont demandé, début septembre dernier, aux services communaux dont relève le marché, de prendre les mesures nécessaires pour l'évacuer et transférer ses occupants afin d'anticiper toute tombée en ruine du vieil établissement suite à des mises en garde émanant de trois exper-

tises du Contrôle technique de la construction (CTC). Le marché «Rekaba» a été construit en 1977, en aval d'un oued dans une zone englobée, à une profondeur de plus de 8 mètres. Un rapport du CTC y avait relevé un glissement de terrain et des fissures aux murs et toits du marché, ce qui constituait une menace d'effondrement à la moindre secousse.

Hani A.

Médéa

Sensibilisation pour l'investissement dans les TIC

La caravane nationale de la micro-entreprise, organisée par Algérie-Télécom et l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Ansej), a effectué une halte à Médéa, a-t-on constaté. Cette halte s'inscrit dans le cadre de la seconde phase du programme d'information et de vulgarisation entamé, début octobre, à partir de la

wilaya de Souk-Ahras, a-t-on appris auprès des responsables d'Algérie Télécom. Destinée à «booster» la création de micro entreprises spécialisées dans les technologies de l'information et de la communication (Tic), cette caravane offre, à travers les différents organismes qui la composent, une occasion pour les jeunes diplômés porteurs de

projets de s'informer des opportunités offertes dans ce domaine, a-t-on indiqué de même source, précisant que cette initiative, menée avec le concours de l'association nationale des bénéficiaires de microcrédits, devrait permettre de constituer un vivier de sous traitants pour AT dans la réalisation de ses projets. Outre le domaine de la fibre optique,

d'autres créateurs sont ouverts aux jeunes porteurs de projets, tels que l'intervention sur les réseaux, l'installation et l'entretien des équipements qui peuvent constituer un «bon plan de charge» pour ces micro entreprises et les aider à amorcer un début de carrière professionnelle encourageant, a-t-on affirmé.

APS

Oran

Plus de 12 000 visiteurs au 12^e Salon

«Logibat Batiwest 2015»

LE 12^e SALON international du logement d'Oran, «Logibat Batiwest 2015» a drainé plus de 12 000 visiteurs, a-t-on appris des organisateurs. La manifestation a été marquée par la signature d'une douzaine de contrats commerciaux entre opérateurs turcs, polonais et algériens, notamment dans le domaine de la production de matériaux de construction, précise-t-on de même source. L'évènement qui s'est déroulé au Palais des expositions de Medina Djedida, a été qualifié de «réussi», par de nombreux participants. Ceux-ci considèrent que ce Salon a apporté une contribution effective au développement de ce secteur, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois et de richesses. Le Salon s'est distingué également par des rencontres «Be to Be» et l'organisation de journées techniques, notamment celles tenues par les groupes «Lafarge- Algérie» et de groupe d'intérêt des ciments d'Algérie (GICA), outre des projets d'accords commerciaux et de partenariat en perspective. Au total, 210 exposants ont pris part à ce rendez-vous spécialisé représentant huit pays : l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, la Pologne, la Tunisie et la Turquie, rappelle-t-on.

F.N.

Tamanrasset

Plus de 9 600 logements ruraux réalisés

PAS MOINS de 9 642 logements ruraux ont été réalisés ces dernières années dans la wilaya de Tamanrasset, a-t-on appris auprès des responsables locaux du secteur de l'habitat. Ces logements ont été retenus dans le cadre d'un programme englobant 14 450 unités de la même formule, accordées à la wilaya de Tamanrasset au titre du plan quinquennal 2010-2014, sachant que le reste du programme en question sera lancé «incessamment», a précisé le directeur du secteur, Mohammed Taaiba. Selon le même responsables, l'habitat rural suscite un vif «engouement» des habitants de cette wilaya, une formule qui répond aux spécificités sociales de la région. Concernant le programme de résorption de l'habitat précaire (RHP), la wilaya de Tamanrasset a déjà bénéficié de 2 800 aides dans ce sens, dont les travaux de restauration et de réhabilitation ont touché 1 395 unités, à savoir 1 300 au chef-lieu de wilaya et 95 à In-Salah, a indiqué le même responsable. Il est prévu également le lancement d'une série d'opérations similaires à travers l'ensemble des communes que compte la wilaya de Tamanrasset, une fois les procédures administratives liées à ces aides seront achevées, a-t-il conclu.

R.R.



Sahara occidental

Des députés européens réaffirment leur soutien à un référendum d'autodétermination

■ Des députés européens ont réaffirmé à Bruxelles leur soutien à la cause du peuple sahraoui et à son droit à un référendum sur l'autodétermination, conformément à la légalité internationale, plaidant pour la surveillance et la protection des droits de l'Homme dans ce territoire en attente de décolonisation.

Ph. DR



Par Souhila K.

L'ancien ministre slovène des Affaires étrangères et membre du Parlement européen, Ivor Vajgl, a estimé que le conflit du Sahara occidental «est une question de décolonisation», et que selon le droit international, «le royaume du Maroc n'a aucune souveraineté sur le Sahara occidental» et est considéré comme la puissance occupante. M. Vajgl, qui s'exprimait à l'occasion d'une conférence sur

le Sahara occidental organisée par le groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen, a condamné «les violations persistantes» des droits de l'Homme du peuple sahraoui et a appelé à la protection des droits fondamentaux du peuple du Sahara occidental. Il a souligné, à ce titre, la nécessité d'une surveillance internationale de la situation des droits humains au Sahara occidental, réaffirmant le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui, qui doit être décidée par un réfé-

rendum démocratique, conformément aux résolutions 34/37 et 35/19 des Nations unies. La députée européenne, Patrizia Toia, a affirmé son engagement à plaider en faveur de la cause du peuple sahraoui et soutenir sa lutte pour l'indépendance, mettant l'accent sur l'importance d'évaluer la situation des droits de l'Homme au Sahara occidental d'une façon objective et transparente. La vice-présidente de l'Intergroupe Sahara occidental auprès du Parlement européen (PE), Paloma Lopez, a relevé la détérioration de la

situation des droits de l'homme des populations sahraouis dans les territoires occupés, soulignant la nécessité de recourir et de faire prévaloir le droit international en ce qui concerne l'occupation marocaine du Sahara occidental. Elle a plaidé, à ce propos, pour la reconnaissance du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination conformément à la légalité internationale. Le ministre délégué pour l'Europe, représentant du Front Polisario auprès des institutions européennes, Mohamed Sidati, a appelé l'organisation des Nations unies à assumer ses responsabilités dans la mise en œuvre pleine et entière des décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité qui ont reconnu et confirmé le droit inaliénable du peuple sahraoui en tant que peuple colonisé à l'autodétermination. M. Sidati a rappelé la décision de l'Union africaine qui a souligné en juin dernier à Johannesburg «la nécessité urgente d'efforts internationaux renouvelés visant à faciliter le règlement rapide du conflit», appelant l'Assemblée générale des Nations unies à «fixer une date pour la tenue du référendum d'autodétermination pour les populations du Sahara occidental et de protéger l'intégrité du Sahara occidental en tant que territoire non autonome contre tout acte susceptible de saper son intégrité». Il a rappelé, ainsi, à l'ONU et aux organisations internationales leurs obligations d'assurer la protection des droits de l'Homme dans

les territoires occupés, soulignant l'importance de soutenir l'extension des prérogatives de la Minurso afin d'inclure la surveillance et la protection des droits de l'Homme dans ce territoire en attente de décolonisation. Dénonçant la répression et la criminalité perpétrée par l'occupation marocaine dans les territoires occupés du Sahara occidental, M. Sidati a interpellé les instances internationales sur la question des disparus sahraouis pour faire la lumière sur le dossier. La conférence sur le Sahara occidental a été suivie par la projection d'un film sur la résistance de la femme sahraouie de la cinéaste italienne Emanuela Zuccala. Ce film rend un hommage appuyé aux militants sahraouis du territoire occupé pour leur combat quotidien, et leur esprit de résistance dans leurs revendications légitimes de liberté et d'expression démocratique contre les représailles multiformes et les violations massives et répétées des droits de l'Homme menées par l'occupant marocain.

S.K./Agences

Mauritanie

Tractations et alliances en prévision des rencontres sur le dialogue national

L'heure est aux tractations et alliances politiques en Mauritanie en prévision des rencontres consultatives préliminaires au dialogue inclusif auquel a appelé le gouvernement mauritanien pour rapprocher les différentes parties politiques et conforter les efforts menés par la médiation pour convaincre l'opposition de prendre part à ces consultations. Des personnalités de l'opposition mauritanienne participant à la rencontre de consultation élargie aux pourparlers inclusifs en septembre dernier ont annoncé, dans un communiqué de presse, la formation de «l'alliance de citoyenneté pour la préservation de la Mauritanie» qui prône le dialogue comme moyen privilégié à même de protéger la Mauritanie contre d'éventuels risques. L'Action pour le dialogue, une nouvelle alliance regroupant des organisations indépendantes de la société civile, a souligné, dans ce contexte, sa «détermination à entreprendre des démarches sérieuses auprès des différentes parties politiques en vue de lever les difficul-

tés et parvenir à un dialogue national inclusif sérieux». Les représentants de cette nouvelle alliance ont insisté, mercredi, dans une conférence de presse, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires pour «rapprocher les vues et engager un dialogue national inclusif qui prend en considération les attentes du citoyen mauritanien et la volonté de la société civile de garantir le succès de cette démarche». Le secrétaire général de la nouvelle alliance qui regroupe des organisations indépendantes tels le syndicat des journalistes mauritaniens et les ordres nationaux des avocats, des médecins, des pharmaciens et des dentistes, Ahmed Salem Ould Mokhtar, a indiqué que «tant que le dialogue est indépendant, il incombe à la société civile de jouer son rôle même si elle garde l'espoir de réunir les parties œuvrant dans l'intérêt suprême du pays». Il a souligné qu'il n'y a pas eu de contacts jusque-là avec les acteurs politiques, affirmant qu'une commission s'attélait à la mise en place de mécanismes d'action et d'une feuille de route

pour faciliter la démarche. Le pôle de l'opposition qui regroupe des partis politiques et des organisations syndicales ainsi que des personnalités politiques avait appelé le gouvernement mauritanien à reprendre le processus amorcé en avril 2015 pour la tenue d'un dialogue sérieux qui permettra d'aboutir au règlement de la crise en Mauritanie. A propos des différentes alliances politiques qui se sont créées en vue de participer à ces rencontres préliminaires au dialogue prévues la semaine prochaine, le président du pôle de l'opposition El Hassan Ould Mohamed a appelé le gouvernement à «donner des garanties pour convaincre toutes les parties de sa bonne foi et de son engagement à appliquer les résultats du dialogue». Il a précisé, lors d'une conférence organisée mardi par sa formation, que «la Mauritanie est confrontée depuis quelque temps à une crise politique qui a creusé le fossé entre les différents partis politiques et crée un climat d'incertitude».

A.F.

Tunisie Démantèlement à Tunis d'une cellule d'appui aux familles de terroristes

UNE CELLULE d'appui aux familles des terroristes en fuite ou en détention a été démantelée à Tunis, a annoncé le ministre de l'Intérieur. «Deux éléments de cette cellule ont été appréhendés en possession d'un livret d'épargne contenant 4 500 dinars, outre des téléphones portables», a ajouté le département dans un communiqué. Six cellules, composées de 27 takfiristes, dont 5 femmes, impliquées dans l'envoi de djihadistes vers des foyers de tension, ont été démantelées lundi dernier par les services de sécurité tunisiens. Face à l'embrasement de la situation sécuritaire, les ministres tunisiens de la Défense et de l'Intérieur avaient présenté devant le Parlement un exposé sur la conjoncture sécuritaire générale dans le pays et les mesures prises en matière de lutte antiterroriste. La commission sécuritaire nationale américaine avait classé lundi la Tunisie comme «premier exportateur» de combattants étrangers en Syrie pour rejoindre l'organisation auto-proclamée Etat islamique (Daech).

R.M.



Turquie

Le parti d'Erdogan dans la dernière ligne droite avant les législatives

■ A une semaine des législatives, le parti du président islamo-conservateur Recep Tayyip Erdogan met les bouchées doubles pour reconquérir sa majorité absolue perdue il y a cinq mois, dans un climat de tensions attisées par l'attentat d'Ankara et le conflit kurde.

Par Ali O.

Le Premier ministre et chef du Parti de la justice et du développement (AKP, islamo-conservateur), Ahmet Davutoglu, doit réunir hier après-midi ses partisans à Istanbul avec l'espoir de faire mentir les sondages, qui pronostiquent à la quasi-unanimité un «remake» du scrutin du 7 juin. Avec 40,6% des voix, l'AKP, seul maître du pays depuis treize ans, avait subi un recul de près de dix points par rapport à son score de 2011 et perdu sa majorité absolue. Ce résultat a sonné comme une défaite personnelle pour M. Erdogan, qui avait pesé de tout son poids sur l'élection avec l'espoir que son camp réussisse le raz-de-marée nécessaire pour imposer la «superprésidence» de ses rêves. Faute d'avoir réussi à former un cabinet de coalition, M. Davutoglu est donc reparti en piste pour des élections anti-

pées qui se jouent dans un contexte totalement différent. Depuis la fin juillet, des affrontements meurtriers ont repris entre les forces de sécurité turques et les rebelles du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), qui ont fait voler en éclat le fragile processus de paix engagé à l'automne 2012. Trois mois après une attaque suicide similaire dans la ville de Suruç frontalière de la Syrie, la Turquie a également été frappée le 10 octobre par l'attentat le plus meurtrier de son histoire. Attribuée aux jihadistes du groupe État islamique (EI), cette double attaque suicide a tué 102 militants de la cause kurde, au cœur de sa capitale Ankara.

Engagé dans une «guerre contre le terrorisme», le gouvernement sortant a mis de côté son plaidoyer sur la présidentialisation du régime et arpenté désormais les estrades en garant de la sécurité et de l'unité



PHOTO: D. R.

du pays, sur le thème «moi ou le chaos».

«Si l'AKP perd le pouvoir, les bandes criminelles rôderont par ici et les «Toros+ blanches» feront leur retour», a menacé cette semaine M. Davutoglu en faisant référence aux voitures utilisées dans les années 1990 par les escadrons de la mort à l'origine de nombreux meurtres et disparitions non résolus dans le sud-est du pays. «Nous ne laisserons pas ce pays être gagné par l'incendie qui sévit dans la

région, nous ne le laisserons pas devenir un pays où les traités prospèrent», a lancé pour sa part M. Erdogan. Dans sa campagne, le pouvoir a fait du principal parti prokurde son adversaire numéro 1. Le Parti démocratique des peuples (HDP), qui, en raflant 13% des voix en juin, a largement contribué à priver l'AKP de sa majorité absolue, est systématiquement dénoncé comme un «complice» des «terroristes» du PKK. Contraint d'annuler ses grandes réunions publiques par

crainte d'un nouvel attentat, son chef de file Selahattin Demirtas rend coup pour coup au président et à son gouvernement dans les médias, en l'accusant d'être responsable de la reprise du conflit kurde et d'encourager les jihadistes. «L'État est un tueur en série», a-t-il lancé après l'attaque d'Ankara.

Sur la même ligne, le reste de l'opposition reproche au pouvoir d'attiser les tensions pour parvenir à ses fins. «Le monde entier s'inquiète de la Turquie (...) la polarisation politique la mise dans cette situation», a déploré le chef des sociaux-démocrates, Kemal Kiliçdaroglu. «L'AKP est le principal responsable de l'instabilité actuelle», a renchéri celui des nationalistes, Devlet Bahçeli.

Malgré ses efforts pour séduire l'électorat nationaliste, le pari de l'AKP est en passe d'échouer. Les dernières enquêtes d'opinion le créditent de 40 et 43% des intentions de vote mais de moins de la moitié des 550 sièges du Parlement. Ce scénario contraindrait à nouveau le parti de M. Erdogan à partager le pouvoir ou, en cas d'échec, d'organiser un nouveau scrutin. A. O.



Points chauds

Médiatisation

Par Fouzia Mahmoudi

Si la majorité des partis politiques français se liguent contre le Front National et assurent que le combat contre l'extrême droite fait partie des impératifs de la République, les constants rappels de Marine Le Pen et de son parti finissent par être grandement contre-productifs. Ainsi, il est rare de voir le Front National ne pas faire la une de l'actualité, non pas de par son propre fait, mais parce que d'autres responsables politiques se seront assurés de faire encore et encore parler du parti frontiste. La semaine dernière le PS comme LR (Les Républicains) comme les écologistes et de nombreux autres partis ont fait de la participation de Marine Le Pen à l'émission politique «Des Paroles et Des Actes» de France 2 un véritable enjeu de politique nationale. Les organisateurs de l'émission pressés de toutes parts ont d'ailleurs fini par changer le concept de leur programme et ajouté de nombreux détracteurs à ceux prévus initialement pour complaire à chaque parti, provoquant cette fois-ci l'ire de Marine Le Pen qui quelques heures seulement avant la tenue de l'émission a décidé d'annuler sa participation. Une décision qui finalement a eu des retombées positives sur le FN. En effet, force est de constater que le Front national fait ce vendredi matin un carton plein en termes de retombées médiatiques. La présidente du FN était donc absente sur le service public, mais ses principaux lieutenants ont largement occupé les plateaux de télévision: Wallerand de Saint-Just sur iTélé jeudi soir, Louis Aliot puis Florian Philippot sur BFMTV et ensuite sur iTélé ce vendredi, ou encore Gilbert Collard sur France Info. Le sujet a largement dominé les commentaires politiques de la nuit et de la matinée. Chacun ne peut que constater le coup politique de premier ordre réalisé par la candidate aux élections régionales en Nord-Pas-de-Calais-Picardie. De son côté le député frontiste Gilbert Collard ne boudait pas son plaisir ce vendredi: «Je vais peut-être vous choquer par l'emploi excessif d'un terme. Je trouve qu'elle a posé quelque part un acte révolutionnaire en disant «merde» aux médias», a-t-il salué sans réserve. «Il serait temps aussi que vous soyez tous aussi à votre place, vous n'êtes pas les patrons du monde, on n'est pas à votre disposition», a-t-il lancé à l'attention de la presse. Et l'avocat de profiter de l'occasion pour pointer «la collusion LR-PS» que dénonce en permanence son parti: «Monsieur Sarkozy va dans le plumard de monsieur Cambadélis pour «pujardiser» l'émission». «Pour faire plaisir à monsieur Cambadélis et à monsieur Sarkozy, dont désormais la complicité est avérée, on décide de modifier les règles du jeu, Marine a raison de poser l'acte de liberté en disant je ne viens pas», juge-t-il encore. Et le député du Gard d'admettre sans ambages que «bien sûr que c'est tout bénéf!» pour le Front National. Resté à savoir si les opposants PS et LR de Marine Le Pen qui ont créé cette situation regrettent leur emballement qui a finalement été bénéfique à leur adversaire d'extrême droite ou si la montée du FN pour des visées électoralistes est bien une réalité qu'ils tentent de mettre en place pour se saborder mutuellement.

F. M.

Migrants

Sommet d'urgence à Bruxelles avec les pays les plus concernés

L'UE tennait dans l'urgence hier à Bruxelles un mini-sommet avec les pays européens les plus exposés à l'afflux de migrants qui transitent par les Balkans, afin de juguler «collectivement» cette crise sans précédent. Pour la Commission européenne, maître d'œuvre de la réunion, il s'agit de répondre au «besoin d'une plus grande coopération, de consultations plus poussées et d'actions opérationnelles immédiates» pour les pays situés sur la route «dramatique» des Balkans de l'Ouest qui conduit migrants et réfugiés depuis la Turquie et la Grèce vers le nord de l'UE. Ont été conviés par le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, les dirigeants de dix États membres (Allemagne, Autriche, Bulgarie, Croatie, Grèce, Hongrie, Pays-Bas, Roumanie, Slovaquie et Suède) mais aussi de trois pays qui n'appartiennent pas à l'Union: Albanie, Macédoine et Serbie.

Le Luxembourg, qui assure la présidence tournante de l'UE, le haut-commissaire de l'ONU pour les réfugiés, Antonio Guterres, le président du Conseil européen, Donald Tusk, l'agence européenne de surveillance des frontières Frontex et l'agence européenne pour l'asile EASO participeront aussi à la rencontre qui débutera à 15h00 GMT. En revanche, cer-

tains États membres comme l'Italie ou la France brillent par leur absence. L'enjeu du sommet n'est rien d'autre que «consolider l'Europe unie ou assister à la lente décomposition de l'UE», a estimé hier le chancelier autrichien Werner Faymann dans une interview.

M. Juncker a déjà présenté à ses hôtes un catalogue de 16 propositions censées «restaurer la stabilité de la gestion des migrations dans la région et ralentir les flux» à travers «une approche collective transfrontalière», selon le document obtenu par l'AFP. Parmi les mesures proposées, les dirigeants «s'engagent à s'abstenir de faciliter les mouvements de réfugiés ou de migrants à la frontière d'un autre pays de la région sans l'accord dudit pays». «Les voisins doivent travailler ensemble et non l'un contre l'autre», plaide en préambule ce document qui doit encore être discuté hier matin. Les pays des Balkans font monter la pression: samedi à Sofia, les Premiers ministres de Serbie, de Roumanie et de Bulgarie ont averti qu'ils étaient prêts à fermer leurs frontières aux migrants si d'autres États, l'Allemagne notamment, bouclaient les leurs. Nouvelle zone de transit, la Slovaquie, débordée par l'arrivée de quelque 62 000 de réfugiés en une semaine, depuis l'installa-

tion de clôtures antimigrants par la Hongrie, a récemment menacé d'ériger à son tour une barrière si l'UE ne lui apporte pas un soutien suffisant. En visite samedi au camp de réfugiés de Brezice, le président slovène Borut Pahor a averti que son pays serait contraint à des mesures unilatérales, sans résultats satisfaisants du sommet hier. La Commission européenne propose de dépêcher rapidement 400 douaniers européens en renfort dans ce pays exigu de deux millions d'habitants, précise le projet d'accord européen.

A propos du contrôle des frontières extérieures, priorité du sommet européen du 15 octobre, les dirigeants des États concernés sont requis d'«accélérer leurs efforts» pour renvoyer les migrants déboutés du droit d'asile, avec l'assistance technique de Frontex, préconise ce texte. Pour les autres, ceux qui resteront, la chancelière Angela Merkel – cible chez elle d'un mécontentement populaire croissant – devrait insister à Bruxelles sur l'idée que la répartition des migrants au sein de l'UE se fasse dès les «hotspots», ces centres d'enregistrement et de tri installés aux frontières, a affirmé le magazine allemand «Der Spiegel». La mise en œuvre de tous ces engagements sera contrôlée chaque semaine.



Constantine 2015

Les miniatures et l'enluminure mises en exergue

■ Durant sept jours, le public constantinois pourra admirer les tableaux exposés au Palais de la culture Mohamed-Laïd Al Khalifa dont ceux des artistes nationaux Farida Bach Sais et Mohamed Seïf Eddine Medjenah qui exposent leurs œuvres aux côtés d'artistes étrangers tels que Khalili Pour Golnaz (Iran), Abeer Ahmed Farghali Mohamed (Egypte) et Koru Musine (Allemagne).

Par Hatem B./APS

Le Festival culturel international des miniatures et de l'enluminure, ouvert samedi soir à Constantine, est un «rendez-vous qui fait émerger les valeurs de beauté», a indiqué samedi soir le commissaire de cette manifestation, Moussa Kechkeche.

Dans une brève allocution lors de l'inauguration de la 8^e édition de cet événement organisé dans le cadre de la manifestation «Constantine capitale 2015 de la culture arabe», M. Kechkeche a précisé devant le conseiller culturel de la République islamique d'Iran, les autorités de la wilaya, le représentant du ministre de la Culture et un grand nombre d'artistes et d'hommes de culture, que «l'Algérie en général et Constantine en particulier sont fiers d'ouvrir leurs portes pour accueillir les créateurs spécialisés dans cet art héritaire qui ne connaît pas de frontières».

Organisé pour la première fois à Constantine, ce festival qui gagne d'année en année en notoriété et enregistre, depuis son institution, un nombre croissant d'artistes et de pays, se veut aussi «un espace d'échanges d'expériences entre artistes algériens et étrangers, à même de permettre à de jeunes créatifs de présenter leurs œuvres», a-t-il ajouté. Vingt-trois pays participent à cette édition inaugurée par le représentant du



Ph. DR



ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, à l'image de la Tunisie, de la Mauritanie, de

relle qui regroupe 235 œuvres réalisées autour de divers thèmes et selon différentes tech-

niques.

Durant sept jours, le public constantinois pourra admirer les tableaux exposés au Palais de la culture Mohamed-Laïd Al Khalifa dont ceux des artistes nationaux Farida Bach Sais et Mohamed Seïf Eddine Medjenah qui exposent leurs œuvres aux côtés d'artistes étrangers tels que Khalili Pour Golnaz (Iran), Abeer Ahmed Farghali Mohamed (Egypte) et Koru Musine (Allemagne).

Selon le commissaire du Festival, les participants seront en lice pour des prix d'une valeur

de 26 000 dollars et qui seront remis aux lauréats à la clôture du Festival prévue le 30 octobre prochain.

Outre l'exposition, des conférences sur l'histoire de cet art musulman, animées par des spécialistes en la matière, ainsi que des ateliers pratiques quotidiens d'initiation à cette technique picturale figurent au menu de ce Festival qui suscite beaucoup d'engouement sur le Vieux Rocher.

Le commissaire de la manifestation a rappelé que le Festival international de la miniature et de l'enluminure a été institué à Alger et transféré à Tlemcen après la consécration de la cité des Zianides capitale de la culture islamique en 2011.

H. B./APS

RENDEZ-VOUS CULTURELS

L'Institut Français d'Alger
27 octobre :

Projection d'une dizaine de courts-métrages dans le cadre de la célébration de la fête du cinéma d'animation

Salle Ibn Zeydoun
29 octobre :

Spectacle de Flamenco animé par Pere Martinez

Galerie Ezzoua'art

Jusqu'au 12 novembre :
Exposition de l'atelier Souppon d'art, intitulée «La céramique autrement». Cet atelier est animé par Rachida et Samia Merzouk et le plasticien Karim Sergoua

Complexe de Riadh El-Feth (El-Madania, Alger)

Jusqu'au 27 octobre :
Deuxième Salon national de la création, initié par l'Onda.

Galerie d'art Dar El-Kenz

Jusqu'au 14 novembre :
Quinzième Salon d'automne du petit format, avec la participation d'une vingtaine d'artistes dont Bettina Heinen-Ayech, Myriem Ait El-Hara, Moncef Guita, Noureddine Chegrane, Mohamed Massen, Hella Zoubir et Moussa Bourdine.

Palais Ahmzd Bey de Constantine

Du 25 octobre au 1er novembre
Festival international de musique malouf de Constantine

Galerie d'art Sirius
Jusqu'au 5 novembre :

«Exposition d'automne» de l'artiste Moussa Bourdine

Galerie des Ateliers Bouffée d'Art

Jusqu'au 31 octobre :
Exposition-vente de peintures de l'artiste Moncef Guita.

R. C.

Tiaret

Démarches pour classer la Vieille mosquée et les gravures rupestres «Kef Aboubekr»

Des démarches sont entreprises à Tiaret pour le classement des sites archéologiques de la Vieille mosquée de la ville et de la station de gravures rupestres «Kef Aboubekr», a-t-on appris du directeur de la culture.

La direction de la culture de la wilaya de Tiaret a déposé, dernièrement auprès de la commission de wilaya des biens culturels, deux dossiers pour le classement de ces sites, selon la même source.

Les dossiers comportent des travaux de recherche académique, des photos, des fiches techniques, des manuscrits et des rapports de visite aux deux sites mettant en exergue la valeur historique, archéologique, culturelle et touristique de ces deux monuments, a indiqué Abdelhamid Morsli.

Sitôt la proposition de classement des deux sites approuvée par la commission des biens culturels de la wilaya, composée de

12 membres de différents secteurs, les dossiers seront transférés vers la commission de classement des sites archéologiques au ministère de la Culture, a ajouté le même responsable, soulignant que l'opération de classification a pour objectif de protéger et de sauvegarder ces sites.

La date d'édification de la Vieille mosquée ou la mosquée «Ain El Kerma», située au centre-ville de Tiaret, remonte à 1870. Elle a été édiflée par l'occupant français dans une tentative, soutient-on, d'occulter son intention

de colonisation.

Le deuxième monument, en l'occurrence «Kef Aboubekr», situé au nord du village de Ouled M'zab dans la commune de Dahmouni, est une station de gravures rupestres témoignant de la période préhistorique, selon la fiche technique de ce site.

Ce site dispose de quatre murailles espacées au milieu d'une grotte rocheuse «relatant» l'histoire de cette zone à travers des gravures de bovidés, de bergers et de chevaux.

Ce site archéologique est

Riadh El Feth

M. Sellal visite le 2^e Salon de la créativité

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a visité samedi le 2^e Salon de la créativité, organisé à l'esplanade Riadh El Feth (Alger) et auquel participent 70 exposants entre éditeurs, établissements culturels, musées, artisans et artistes.

Accompagné du ministre de la Communication, Hamid Grine, et du ministre de la Jeunesse et des

Sports, El Hadi Ould Ali, M. Sellal a fait le tour des différents stands de ce Salon où il a échangé des propos avec les participants.

Organisée par l'Office national du droit d'auteur (ONDA), cette manifestation se poursuit jusqu'au 27 octobre.

Coup-franc direct



Le choix en question

Par Mahfoud M.

La dernière liste du sélectionneur national, Christian Gourcuff, ne fait pas vraiment le consensus surtout en ce qui concerne certains postes dans le groupe sur lequel il devrait compter pour le prochain match des Verts face à la Tanzanie. Ainsi, si tout le monde se réjouit du retour de Mbolhi, d'autres pensent que le portier de l'USM Alger mérite un meilleur sort et devait figurer dans la liste, d'autant plus qu'il est pour beaucoup dans la qualification à la finale de la Ligue des champions d'Afrique. D'ailleurs, ils se demandent pourquoi Zemmamouche est ainsi ignoré par Gourcuff qui semble plus porté sur Doukha même si ce dernier a raté sa sortie lors des deux derniers matchs amicaux face à la Guinée et au Sénégal. Quels sont donc les critères sur lesquels compte le driver national pour faire appel aux joueurs et pourquoi ne fait-il pas confiance à certains joueurs du cru qui s'illustrent ces derniers temps ? Ce sont des questions que le coach devrait pourtant élucider surtout qu'il a convoqué des éléments qui évoluent dans des paliers inférieurs en France et qui n'ont pas vraiment leur place en sélection nationale. Gourcuff préfère ramener des joueurs de Ligue 1 française plutôt que de donner une chance à un joueur du championnat local qu'il continue à rabaisser sous prétexte que le niveau n'est pas vraiment fameux.

M. M.

CAN 2016 de handball
Boucekriou satisfait du tirage

LE TIRAGE au sort de la 22^e coupe d'Afrique des nations de handball messieurs (CAN-2016), effectué vendredi au Caire, a donné lieu à des groupes «équilibrés», a indiqué l'entraîneur de la sélection algérienne, Salah Boucekriou. «Nous avons deux groupes équilibrés avec, d'un côté, l'Egypte, l'Algérie et le Maroc, et de l'autre, la Tunisie, l'Angola et la RD Congo. Ce sera un tournoi difficile pour toutes les équipes avec, bien sûr, un avantage pour les Egyptiens qui seront favoris», a réagi Boucekriou dans une déclaration à l'APS. Outre l'Algérie, tenante du titre, l'Egypte et le Maroc, le groupe A est également composé du Cameroun, du Nigeria et du Gabon. Le Kenya, la Libye et le Congo complètent la poule B aux côtés de la Tunisie (vice-championne), de la RD Congo et de l'Angola. Décortiquant ses adversaires de poule, Salah Boucekriou a qualifié le Cameroun d'équipe «agressive, alors que le Gabon a beaucoup

progressé durant les dernières années». Quant au Nigeria, le Sept algérien l'avait balayé en ouverture de la CAN-2014 à Alger sur le score de 34-16. «Ça reste une simple analyse, nous ne savons pas comment chaque équipe va se comporter sur le terrain. Il faut jouer match par match», a-t-il ajouté. L'Egypte, elle, a choisi une «stratégie» qui lui avait souri durant le Mondial-2015 à Doha, selon le «revenant» Boucekriou qui a conduit le Sept national en finale de la CAN-2012 avant son départ à Manama. «Ils (les Egyptiens, ndlr) ont voulu jouer leur premier match de la CAN contre l'Algérie. En tant que pays organisateur, c'est leur choix et on le respecte. Notre objectif n'est pas de gagner le premier match seulement mais de se qualifier avec un bon classement pour éviter un gros morceau en quarts de finale. Maintenant si on venait à perdre la première rencontre, on pourra se rattraper», a affirmé encore l'ancien coach du Bahreïn.

Championnat arabe des clubs champions de basket-ball (classement)

Le GSP termine à la troisième place

LES BASKETTEUSES algériennes du GS Pétroliers ont terminé à la troisième place du championnat arabe des clubs champions, après leur victoire face à l'ES Cap Bon de Tunisie sur le score de 62 à 58, en match de classement disputé samedi au Caire. Les Pétrolières qui menaient de quatre points avant la mi-temps (40-36), ont su conserver leur avance au tableau d'affichage durant les 3^e et 4^e quart-temps pour finalement gar-

der leur place sur la troisième marche du podium. Le GS Pétroliers, éliminé en demi-finale face au club organisateur El Sayd d'Egypte (79-80), a atteint son objectif en terminant sur le podium, comme lors de la saison précédente ou les Pétrolières ont également terminé troisième. La finale de la 17^e édition du championnat arabe des clubs champions de basket-ball, se dispute actuellement entre El-Sayd (Egypte) et Erryadi club du Liban.

Ligue 2 «Mobilis» (9^e journée)

Le CABBA tenu en échec par l'ASO

LE CA BORDJ BOU-ARRERIDJ a concédé un match nul contre l'ASO Chlef (2-2, mi-temps 1-0) en match de clôture de la 9^e journée de Ligue 2 Mobilis de football, disputé samedi au stade du 20-Août 1955 de Bordj Bou-Arreridj. Les buts des «Criquets» ont été inscrits par Attafen et Bouguelmouna, respectivement aux 16^e et 72^e, alors que les Chéliéfiens sont revenus au score par Kara 90', avant que Salah n'égalise à la 90'+3. Les autres matchs s'étaient joués vendredi et outre le leader USM Bel-Abbès, qui a conforté sa première place grâce à une victoire (4-

0) chez l'OM Arzew, certaines équipes ont réussi de bonnes opérations, à l'instar de l'AS Khroub, passé de la 5^e à la 3^e place suite à sa victoire (1-0) contre la JSM Skikda. Le Paradou AC, bien que réduit à dix, est parvenu à ramener un point de son périlleux déplacement chez l'Amel Boussaâda (0-0), tout comme le CA Batna chez l'USMM Hadjout. Le duel des anciens pensionnaires de la Ligue 1 Mobilis, MC El Eulma - JSM Béjaïa a tourné à l'avantage des Eulmisi (3-0), qui du coup quittent la zone rouge et se hissent dans le milieu de tableau.

Ligue 1 Mobilis (9^e journée)

L'USMA contrainte au nul, le MCA battu par le NAHD

Le leader de la Ligue 1 Mobilis, l'USM Alger, a été accroché par le promu le RC Relizane (2-2), et laisse passer une bonne occasion de creuser l'écart sur son poursuivant direct, le DRB Tadjenanet, tenu en échec par le RC Arbaâ (2-2) lors de la 9^e journée disputée vendredi et samedi et marquée également par le succès du NA Hussein-dey contre le MC Alger (2-1) dans le derby algérois.

Par Mahfoud M.

Les Usmistes qui restaient sur une série de sept victoires de rang n'ont pas réussi la passe de huit face à une courageuse équipe du RC Relizane. Pourtant, les Algérois ont bien entamé les débats avec une ouverture du score par Benmoussa (13'). De retour des vestiaires, les visiteurs ont égalisé d'entrée par Taïba (48') avant que Benabderahmane (65') ne marque le second but. La réaction des protégés de Miloud Hamdi a été rapide avec une égalisation de Mefthah trois minutes plus tard. C'est le premier nul de la saison de l'USMA en neuf matchs contre sept victoires et une défaite. Un nul qui est mal tombé, à une semaine de la finale aller de la Ligue des champions d'Afrique contre le TP Mazembe. Au classement, l'USM Alger (22 pts), conserve ses 6 points d'avance sur son poursuivant direct le DRB Tadjenanet, tenu en échec par la lanterne rouge, le RC Arbaâ (2-2). Les hommes de Laimine Bougherara ont laissé filer une victoire qui semblait à leur portée après le second but de Sayoud (82'), mais c'était sans compter sur le courage et l'abnégation des locaux qui ont égalisé par l'expérimenté Harouche à quatre minutes de la fin. Le RCA qui n'a toujours pas remporté la moindre victoire cette saison a bien débuté la partie en ouvrant le score par Zaalani (37') mais Sayoud a remis les pendules à l'heure, deux minutes plus tard. Le derby de la capitale entre le NA Hussein-dey et le MC Alger est revenu aux Sang et Or, lesquels ont signé leur second succès de la saison. Le NAHD dont la première victoire remonte à la première journée contre l'USMA (2-1), s'est imposé grâce à sa «grinta». Deux buts de Allali (41') et Ouhadda (45-1) ont permis aux hommes de Youcef Bouzidi d'engranger trois précieux points et quittent pour la première fois la zone rouge. En revanche, le MCA n'a pas confirmé la victoire remportée contre la JS Kabylie (3-1) lors de la précédente de la journée et reste scotché à la 3^e place en compagnie de l'ES Sétif



PH. > D. R.

et l'USM El Harrach. L'ES Sétif a peine pour battre le CR Belouizdad (1-0) grâce à un but de Belamiri (63'). Une deuxième victoire de suite pour le champion sortant qui fera beaucoup de bien pour les Sétifiens, contrairement aux Belouizdadi qui ont concédé leur troisième défaite de rang et glissent à la 7^e place. La JSK a remporté une éclatante victoire contre l'USM El Harrach (4-2) dans l'autre affiche de cette journée. Surpris par un but de Hadj Bougeheche, les Canaris ont renversé leur adversaire en seconde période, en moins d'un quart d'heure, grâce notamment à un doublé Boualouidat. Une victoire qui permet aux hommes de Bijotat de se maintenir au milieu de tableau au côté de la JS Saoura qui est allé chercher le point du match nul face au MC Oran (2-2). Menés à deux reprises, les Sudistes ont égalisé à chaque fois par leur buteur Djallil. De son côté, le MO Béjaïa a renoué avec la victoire en disposant de l'ASM Oran (1-0). Dans le bas du classement, la situation ne s'arrange pas pour les deux équipes

d'Oran : l'ASMO (15e) et le MCO (14'), tout comme pour le RC Arbaâ qui reste lanterne rouge.

Mahfoud M.

RÉSULTATS ET CLASSEMENT

ESS- CRB	1-0
CSC-USMB	1-1
MOB- ASMO	2-0
NAHD -MCA	2-1
MCO- JSS	2-2
RCA -DRBT	2-2
JSK- USMH	4-2
USMA -RCR	2-2

	Pts	J
1). USM Alger	22	9
2). DRBT	16	9
3). USMH	14	9
→). MC Alger	14	9
→). ES Sétif	14	9
6). MO Béjaïa	13	9
7). CRB	12	9
→). JS Saoura	12	9
→). JS Kabylie	12	9
10). CSC	11	9
→). USM Blida	11	9
12). NAHD	10	9
→). RC Relizane	10	9
14). MC Oran	8	9
15). ASM Oran	7	9
16). RC Arbaâ	3	9

Eliminatoires Coupe du monde 2018 (2^e tour retour)

Algérie-Tanzanie au stade Tchaker

Le match Algérie-Tanzanie comptant pour le second tour retour des éliminatoires de la Coupe du monde 2018 aura lieu le mardi 17 novembre à 19h15 au stade Mustapha-Tchaker de Blida, a indiqué samedi la Fédération algérienne de football (FAF). Le président de la FAF, Mohamed Raouraoua, avait indiqué la semaine dernière qu'il allait consulter les joueurs et l'entraîneur Christian Gourcuff sur le stade devant accueillir cette rencontre avant d'opter soit pour Mustapha-Tchaker soit pour le 5-juillet (Alger). Après deux matchs amicaux contre la Guinée (1-2) et le Sénégal (1-0) disputés au

stade 5-juillet les 9 et 13 octobre 2015, les Verts vont finalement retourner à Tchaker où ils ont l'habitude de jouer leurs matchs depuis plusieurs années, ponctués par deux qualifications aux Mondiaux-2010 et 2014 en Afrique du Sud et au Brésil. La sélection algérienne reste invaincue à Blida depuis 2008. D'autre part, la Fédération internationale de football (FIFA) a désigné des arbitres camerounais pour officier le match Algérie-Tanzanie du 17 novembre. Le match sera dirigé par Alioum Néan qui sera assisté de ses compatriotes Menkouande Evarist et Noupue Nguegou Guy.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Nouvelle tentative d'émigration clandestine déjouée

Sept harraga arrêtés au large d'Annaba



UNE NOUVELLE tentative d'émigration clandestine, déjouée aux premières heures de la matinée de dimanche, s'est soldée par l'arrestation de sept personnes, a-t-on appris auprès du groupement territorial des gardes-côtes.

L'interception des émigrants clandestins, âgés de 19 à 31 ans, a été opérée à 21 miles au large de Ras El Hamra lors d'une patrouille de routine d'une vedette des gardes-côtes, selon la même source qui a précisé que les individus en question avaient pris la mer vers 1 heure depuis la

plage de Sidi-Salem dans une tentative de rejoindre la rive nord de la Méditerranée à bord d'une embarcation de fortune. Ces «harraga» devaient être présentés dans la journée devant le procureur de la République près le tribunal d'Annaba pour tentative d'émigration clandestine, aussitôt après la visite médicale d'usage, a-t-on également fait savoir.

Pour rappel, 186 émigrants clandestins ont été interceptés au large des côtes annabites depuis le début de 2015.

Taahar G.

Tizi Ouzou

Un nouveau-né mort carbonisé

UN NOUVEAU-né a été retrouvé mort carbonisé à l'intérieur d'une chambre avant-hier au village Bouarfa dans la commune de Maatkas (25 km au sud de Tizi Ouzou), a-t-on appris hier auprès de la Protection civile. A l'origine de ce drame, un départ de feu à l'intérieur de cette

chambre d'une maison à deux étages. La victime dormait vraisemblablement dans son berceau dans cette pièce avant qu'elle ne prenne feu. Aucune précision n'a été fournie quant à l'origine de l'incendie.

Hamid M.

Draa Ben Khedda

Une femme chute mortellement du 5^e étage

UNE FEMME a été victime, avant-hier, d'une chute du haut d'un immeuble à la cité 400 logements de Draa Ben Khedda (11 km à l'ouest de Tizi Ouzou), a-t-on appris auprès du chargé de la communication de la direction locale de la Protection civile. Selon les indications fournies par notre source, il était environ 14h30 quand le drame s'est produit. Alertés, les éléments de la

Protection civile ont trouvé dans la cour de ladite cité le corps sans vie de cette femme D.Saliha (48ans) qui aurait fait une chute accidentelle depuis son appartement situé au 5^e étage de l'immeuble. Une enquête a été ouverte pour élucider les circonstances exactes de ce drame.

H. M.

Transport maritime

Suspension des navettes Alger-El Djemila durant l'hiver

LES NAVETTES maritimes assurant la liaison entre le port de la pêche d'Alger et celui d'El Djemila (ex-La Madrague) seront suspendues à partir du 30 octobre en cours, a indiqué dimanche l'Entreprise nationale de transport maritime de voyageurs (Entmv).

«Les navettes assurées par le navire "Ischiamar 1" entre le port de la pêche d'Alger et celui d'El Djemila seront suspendues à

compter du 30 octobre 2015 pour être reprises au mois d'avril-mai 2016, en fonction de la disponibilité de ce type de moyen de transport sur le marché international d'affrètement», a souligné la même source.

Cette mesure, a-t-elle poursuivi, a été prise en raison des «conditions météorologiques défavorables sévissant durant l'hiver».

R. N.

LA RUPTURE D'UN CÂBLE SOUS-MARIN À FIBRE OPTIQUE PRIVE LES ALGÉRIENS D'INTERNET



Loumis

Djalou@hotmail.com

Tribunal criminel près la cour d'Alger

67 affaires criminelles traitées à partir d'aujourd'hui

■ Au menu de cette session, le tribunal criminel près la cour d'Alger a programmé 67 affaires dont six liées au terrorisme, 13 affaires de viol, 14 affaires d'homicide, de tentative d'homicide et de coups volontaires ayant entraîné le décès, 2 affaires de parricide, 2 de trafic de drogue et des affaires d'évasion fiscale, selon le rôle des affaires criminelles.

Par Slim O.

Soixante-sept affaires criminelles dont six liées au terrorisme seront traitées lors de la deuxième session criminelle 2015 qui débute dimanche à la cour d'Alger où siège le tribunal criminel.

Au menu de cette session, le tribunal criminel près la cour d'Alger a programmé 67 affaires dont six liées au terrorisme, 13 affaires de viol, 14 affaires d'homicide, de tentative d'homicide et de coups volontaires ayant entraîné le décès, 2 affaires de parricide, 2 de trafic de drogue et des affaires d'évasion fiscale, selon le rôle des affaires criminelles. Ce rôle composé de 67 affaires sera suivi d'un rôle complémentaire qui sera prochainement publié au niveau de la cour, selon la cellule de communication auprès de la cour.

Parmi les 124 mis en cause, 54 individus sont en détention, 67 libres et 3 en fuite, indique la même source. Le tribunal criminel a examiné, dimanche au premier jour de cette session, une affaire d'homicide volontaire et reporté l'affaire de K. Mustapha accusé d'appartenance à un groupe terroriste activant à l'étranger, pour absence de la défense. Lundi, le tribunal criminel d'Alger tranchera six autres affaires, dont l'affaire du terroriste Adoui Walid, déjà condamné à la peine capitale et à la perpétui-

té pour son implication dans plusieurs affaires terroristes. Parmi les principales affaires terroristes inscrites à l'ordre du jour figure celle de D. Kamel «bras droit de Amari Saïfi connu sous le nom de Abderrezak El Para», accusé d'enlèvement de touristes étrangers en 2003 dans le Sahara algérien.

En février 2003, 15 touristes étrangers dont 10 allemands avaient été enlevés dans le Sahara algérien près des fron-

tières avec le Mali. Le 23 mai 2009, des condamnations à la perpétuité par contumace ont été prononcées par le tribunal criminel concernant cette affaire dans laquelle sont impliqués D. Kamel, Ghouaz Lakhdar, Alouane Imad Abdelouaheb Ahmed (de nationalité yéménite) et Sahraoui Nabil. Le procès de D. Kamel a été reporté en raison de l'absence de la défense.

S. O./APS

Oran

Deux enfants écrasés par un minibus, le chauffeur fuyard arrêté

LE CHAUFFEUR d'un minibus qui a écrasé deux enfants à Oran avant de prendre la fuite a été arrêté vendredi soir par les services de la sûreté de wilaya d'Oran, a-t-on appris samedi auprès de cette dernière.

L'arrestation du fuyard, âgé de 36 ans, a été opérée suite à des investigations lancées par les éléments de la 13^e sûreté urbaine, en coordination avec le service de la police judiciaire d'Oran, a-t-on signalé de même source, indiquant que le bus avait percuté mortellement, au courant de cette semaine, deux enfants et blessé un jeune qui les accompagnait.

Le bus roulait à grande vitesse au moment de l'accident, selon les services de la police qui s'appuyaient sur des témoi-

gnages. Assurant la desserte sur la ligne 37 entre le centre-ville et hai Benarba, le mis en cause avait pris la fuite suite à l'accident qui s'est produit au niveau de hai Mahieddine (ex-Eckmühl), a-t-on ajouté.

L'une des victimes âgée de 4 ans est morte sur le coup, tandis que l'autre enfant a succombé à ses blessures lors de son transfert à l'hôpital. Leur accompagnateur s'en est sorti avec des blessures légères, a-t-on encore indiqué.

Cet accident a suscité la grogne des habitants du quartier qui avaient bloqué la voie publique, protestant contre ce genre de drames, du reste fréquents, à cause de l'excès de vitesse des bus.

L. M.